

Ce que vous devez faire dans les 3 mois qui suivent le décès

<b>CONTACTER</b>	<b>Pour OBTENIR</b>	<b>Avec les PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES A FOURNIR</b>
<b>MUTUELLE OU CAISSE COMPLEMENTAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une pension de réversion de la retraite complémentaire du défunt ⑧</li><li>• Un versement d'un capital décès ⑨</li><li>• Arrêt des prélèvements ou leurs modifications ⑨</li><li>• Une prise en charge des frais d'obsèques (tiers payant obsèques) ⑩</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acte de décès</li></ul>